



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 83976

## Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire de lui donner des indications sur les mesures de sécurité informatique prises dans son ministère, afin d'éviter les intrusions extérieures et les vols de données numériques. Il souhaite savoir s'il fait appel, pour ces missions, à des prestataires extérieurs, ainsi que le coût de ces prestations en 2009. Il souhaite enfin connaître les mesures qu'il entend prendre pour mettre en oeuvre les règles de sécurité du référentiel général de sécurité du 6 mai 2010.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire est relié au réseau informatique de Matignon. À ce titre, il bénéficie du dispositif technique et de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) des services du Premier ministre. La protection du réseau repose sur des mesures techniques (analyseurs périmétriques de flux web et de messagerie, zones d'échanges cloisonnées pour les applications non contrôlées, antivirus mis à jour...) mais aussi organisationnelles : définition des règles de classement, d'archivage et de communication des données ; inventaire des applications utilisées et qualification de leur sensibilité ; gestion contrôlée des droits d'accès et sensibilisation des utilisateurs aux règles de sécurité des systèmes d'information. Ces dispositifs de protection et de lutte ont prouvé leur efficacité puisque aucun sinistre significatif ne s'est jamais produit sur les réseaux informatiques de Matignon. Concernant les prestations extérieures éventuelles et leur coût, les informations précises seront communiquées par les services du Premier ministre dans la réponse à la question écrite n° 83966.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83976

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Espace rural et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Espace rural et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2010, page 7775

**Réponse publiée le :** 17 août 2010, page 9114